
Parcelle n°191**Bernard Lenormand** <bernard.lenormand@gmail.com>lundi 10 juillet 2017 à 22:47 réception

À : plu.amayesurorne@orange.fr

Bonsoir Madame,
nous sommes Mme et Mr Lenormand,propriétaire d'un terrain avec construction au 5 impasse des
trembles.

Nous venons de consulter le projet de PLU et nous avons remarqué que le zonage de la nappe phréa-
tique indiqué ne correspond pas à la réalité de notre terrain.

Pour information,nous nous sommes aperçu en 1979 après l'achat de notre parcelle n°191 qu'un ruis-
seau souterrain de fort débit en hiver la traversait en souterrain et débouchait sur la parcelle de Mme et
Mr Mullier ou il arrive en surface.

De plus nous avons constaté lors des années pluvieuses 2013 et 2014 des écoulements de surface im-
portant qui étaient superposés au ruisseau souterrain .

Nous voulons savoir pourquoi ce ruisseau souterrain n'apparait pas officiellement au cadastre car il est
bien évident que je n'imagine pas une seule seconde dans le cadre du PLU vendre un terrain qui est
une nappe d'eau potentielle.

Nous ne pourrons nous résoudre à vendre ce terrain a quelqu'un qui ne pourrait techniquement rien
construire dessus sachant qu'aucune fondation ne pourra être faite et que la moindre déviation du cours
de ce ruisseau a un impact sur les habitations situées en aval de ce ruisseau,nous l'avons vérifié dans le
passé malencontreusement.

Des témoignages d'anciens du village font état de mares existantes au début du siècle passé qui ont été
rebouchées.

Je n'ai malheureusement pas pu participer à la dernière réunion publique et ne peux que m'appuyer sur
les paroles du voisinage pour comprendre qu'à terme dans le cadre du PLU si nous ne découpons pas
nos terrains nous serons taxés lourdement sur la surface du terrain,mais dans notre cas ici comme il
impossible de construire sur la partie basse du terrain nous ne comprendrons pas pourquoi nous de-
vions subir une taxation supplémentaire alors que notre terrain n'est évidemment pas constructible .

Notre construction est à 6 m du ruisseau en niveau supérieur et de ce fait nous n'avons jamais eu à su-
bir d'inondation.

Nous avons eu le fort sentiment en 1979 de nous être fait avoir en quelque sorte par Mr Féron le ven-
deur et lotisseur qui était alors maire d'Amaye sur Orne,car il savait lui que le terrain qu'il nous vendait
était marécageux et était traversé par un ruisseau souterrain.Nous ne nous sommes pas à l'époque re-
tourné contre lui car nous étions jeune et n'avions pas les moyens de financer une action judiciaire.

Il est maintenant de notre responsabilité de vous demander déclarer la partie basse ce notre terrain in-
constructible et nous éviter ainsi d'être taxé dans le futur car ce terrain n'est à l'évidence pas vendable
pour la construction.

Faut il prendre rdv pour vous rencontrer?

Cordialement,
B Lenormand